



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ **04-76-03-29-66**

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE FONTAINE (38600) – 101 AVENUE ARISTIDE BRIAND

UN APPARTEMENT de 4 pièces au rez-de-chaussée, d'une superficie 65,79 m², avec cave et parking.

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 5 JUILLET 2022 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le JEUDI 23 JUIN 2022 de 14 heures 30 à 15 heures 30 par le
ministère de l'Office SED LEX, Huissiers de Justice à 38000 GRENOBLE.**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LES LISERONS situé 101 avenue Aristide Briand 38600 FONTAINE, représenté par son syndic en exercice l'agence SYNDIC ECO 38, SARL unipersonnelle, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 831204110, dont le siège social est situé 334 rue des Vingt Toises 38950 ST MARTIN LE VINOUX, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la Commune de FONTAINE (38), 101 Avenue Aristide Briand, dans un ensemble immobilier dénommé LES LISERONS cadastré section AL numéro 2 et plus particulièrement les lots 371, 211 et 212.

Lot 211 : un appartement de 4 pièces au rez-de-chaussée et les 93/10000èmes de la copropriété.

Lot 212 : une cave en sous-sol et les 2/10000èmes de la copropriété.

Lot 371: un parking et les 2/10000èmes de la copropriété.

- Un appartement de 4 pièces au rez-de-chaussée, d'une superficie 65,79 m², avec cave et parking.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 28 Janvier 2022.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 15.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.